



Glissade sur le quai

Par **Qandora**, le **24/12/2022** à **15:10**

Je suis tombée sur le quai de ma gare les pompiers so t venus il y avait pas de sel et la bande rugueuse n'a pas jouer son rôle. Je me suis retrouvé avec des fractures au niveau des genoux. Que dois je faire car cela engendre des frais et perte de salaire pour mon absence au travail

Par **Zénas Nomikos**, le **24/12/2022** à **16:14**

Bonjour,

vosre affaire est sérieuse par conséquent je ne saurais trop vous recommander de recourir aux services d'un avocat.

Je vous informe qu'il y a des consultations gratuites d'avocats dans les palais de justice et autres bâtiments publics.

Il s'agira peut-être de rechercher la responsabilité civile pour faute du transporteur ou de la personne morale chargée d'entretenir les voies ferrées et les quais de gares.

Par **Karpov11**, le **24/12/2022** à **16:23**

Bonjour,

A l'époque ou j'officialais à la SNCF, les quais de gare étaient salés dès les premières chutes de neige en appplication d'un plan bien précis.

Quant à la bande rugueuse, elle est destinée à alerter les aveugles que le bord du quai est proche.

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **24/12/2022** à **16:25**

[quote]

- Nécessité de l'existence d'un contrat entre le transporteur et le voyageur
- Garantir la sécurité des voyageurs dans les gares et à bord des trains est une obligation de résultat
- A défaut, le transporteur est responsable du dommage résultant de la mort, des blessures ou de toute autre atteinte à l'intégrité physique ou psychique du voyageur causé par un accident en relation avec l'exploitation ferroviaire
- Deux types de responsabilité peuvent être distingués :

[...]

Le transporteur est déchargé de cette responsabilité si l'accident résulte de la force majeure ou de la faute du voyageur ou d'un tiers

[/quote]

Source :

<https://www.avocat.fr/sites/default/files/QUELS%20SONT%20LES%20DROITS%20DES%20USAGERS>

Par **P.M.**, le **24/12/2022** à **16:28**

Bonjour,

Si vous avez une garantie protection juridique par exemple avec votre assurance habitation, vous pourriez l'actionner en faisant une déclaration à votre assureur...

Par **Pierrepauljean**, le **26/12/2022** à **21:51**

bonjour quandora

(voir les CGU pour les formules de politesse...)

l'accident est il survenu pendant votre trajet pour vous rendre sur votre lieu de travail ?